

Qualité de l'air : aspects réglementaires

Marc Rico

MEEDDAT - Bureau de la qualité de l'air

- Nouvelle organisation du MEEDDAT :
création de la Direction générale Prévention
des Risques et de la Direction générale
Energie et Climat
- intégration du bureau de la qualité de l'air
au sein de la DGEC

Qualité de l'air : une réglementation encadrée par des directives européennes

- Directives qualité de l'air : valeurs limites
- Directives sectorielles : réduction des émissions
 - ➔ pour les sources mobiles
 - ➔ pour les sources fixes
- Directive Plafonds d'émission nationaux (2001) qui fixe des plafonds pour SO₂, NO_x, COV, NH₃
 - Les plafonds pour chacun des Etats membres sont à respecter en 2010

Programme CAFÉ (Clean Air For Europe) :

- ✓ lancé par la Commission en mai 2001
- ✓ priorités : ozone, poussières
- ✓ motivation : les actions de réduction des émissions (Auto-Oil,...) ne seront pas suffisantes pour respecter les directives qualité de l'air
- ✓ démarche intégrée → révision des directives qualité de l'air, plafonds et sectorielles
- ✓ Stratégie thématique « air » adoptée en juillet 2005

Les suites de CAFÉ :

1. Nouvelle directive sur la qualité de l'air 2008/50
 - prise en compte des PM_{2,5}
 - Objectif national de réduction de l'exposition dans les agglomérations >100.000 hab
 - Valeur cible : 25 µg/m³ en 2010
 - Valeur limite : 25 µg/m³ en 2015

Les suites de CAFÉ :

2. Révision de la Directive Plafonds
d'émission nationaux :

- Introduction prévue des particules (PM_{2,5})
- Prise en compte des politiques Changement
Climatique
- Projet attendu pour juillet 2008 mais reporté

Le Grenelle de l'environnement :

- Objectif national de $15\mu\text{g}/\text{m}^3$ de particules fines dans l'air ambiant en 2010 plus ambitieux que l'objectif européen ($25\mu\text{g}/\text{m}^3$)
- Elaboration d'un Plan particules : particules primaires et précurseurs des particules secondaires (NO_x , NH_3)
- Propositions de mesures faites le GT air du PNSE2